

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 18 (1994)

Artikel: Phénomène culturel : l'implantation des fermes franc-montagnardes
Autor: Froidevaux, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IMPLANTATION DES FERMES FRANC-MONTAGNARDES

Lorsque l'on parle des Franches-Montagnes et des aléas de son histoire pour la période antérieure au XIX^e siècle, l'on constate que beaucoup de choses ont été écrites, surtout redites, et que l'on reste souvent sur sa faim. Les lignes qui suivent sont le fruit d'une réflexion abondant volontairement le sujet très limité: «L'implantation des fermes en chapellet» caractéristique des Cerlatez, des Chenevières, des Emibois, des Esserts, etc. D'autres aspects historiques et socio-culturels sont tout aussi importants. Pourtant, par exception, la description d'une ferme type du XVII^e siècle — celle de l'enfance de l'auteur — s'avère nécessaire afin de sauvegarder la mémoire, l'âme du pays, tant il est vrai que l'im-

plantation, la construction et ensuite la vie de tous les jours font un tout. Commençons par un peu d'histoire.

Les Franches-Montagnes au Moyen Age

L'on sait qu'à l'approche de l'an 1000 (998 exactement), Rodolphe III roi de Bourgogne transjurane dit «Le Pieux», «Le Fainéant» ou encore «L'Imbécile», a donné de vastes territoires à l'Eglise. Le Haut-Doubs à l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais, et l'Abbaye de Moutier-Grandval à l'Evêque de Bâle. En fait, le dit roi devait hommage à l'Empire

romain-germanique. Ces dons auraient dû, pour le moins, recevoir l'aval de l'empereur Othon III, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Ainsi la Montagne du Faucon, aux limites floues du côté de la Ferrière, terre de l'Abbaye de Moutier-Grandval, devient territoire de l'Evêché de Bâle, toujours terre d'Empire, sur le plan politique, alors que sur le plan religieux elle dépend de l'archevêché de Besançon, le centre paroissial est Tramelan. Pas pour longtemps, puisqu'en 1139 déjà une bulle du pape confirme les possessions du Chapitre de Saint-Ursanne jusqu'à Montfaucon et sa célèbre Epine. Montfaucon est l'église mère de toutes celles des Franches-Montagnes.



Les Peux en 1949. Les clos et le pâturage sont bien délimités.

Le premier peuplement

Il est très ancien — avant l'an 1000 — progressant de proche en proche à partir des abbayes de Saint-Ursanne, de la Cella de Saint-Imier, peut-être par les moines de Morteau ou de Lanthenans à partir de Goumois, peut-être aussi de Moutier-Grandval. Il se fait très lentement en remontant les cours d'eau et surtout le long des très rares routes situées à l'est. Pourtant à l'ouest de La Chaux et de Muriaux il y a comme une barrière, au-delà c'est l'inconnu ou peu s'en faut.

C'est que les ressources y sont très limitées, les forêts sans valeur car difficiles

à exploiter, faute de routes, les seignes et autres marais fort nombreux barrant la plupart des combes y compris Les Emibois.

Il appartient à Imier de Ramstein, prince-évêque de Bâle, de se rendre compte qu'un territoire vide d'habitants est une proie facile pour les voleurs. En effet, le danger vient de l'ouest où depuis plus de cent ans les très puissants comtes de Chalon d'Arley se sont procuré par la force, par la ruse, contre argent, le droit de récolter la poix de Saint-Claude à Montbéliard. Déjà le comte de Neuchâtel devient son vassal en 1288. A coup de franchises des gens de Bourgogne (les Baume probablement à l'origine du peuplement des environs des Bois)¹ parcourant les forêts pour recueillir la précieuse

Il faut remarquer que la forêt originale est faite de sapins blancs et de feuillus. La poix du sapin blanc est dans le bois qui doit être cuit pour la récupérer. L'épicéa a sa résine sous l'écorce qui est recueillie à la base du tronc. Ainsi, au fil des ans l'épicéa a remplacé le sapin blanc dans nos forêts communautaires en raison du plus grand profit et d'autre part parce que le récipient pour recueillir la poix est fait de l'écorce de jeunes sapins blancs qui sont ainsi perdus.



La ferme paternelle au Peux des Emibois a conservé intact l'œil de bœuf daté P 1684 C. Le pâturage touche la porte de la cuisine. Les deux fenêtres jumelles sont récentes. Les autres ont perdu leur meneau, la fenêtre de la cuisine haute — derrière le chevalet — n'a pas les mêmes caractéristiques; oblongue et d'un calcaire blanc. Le toit visible a été agrandi en 1931. Vue plein sud. Son aspect primitif, côté est, par analogie montré à la photo suivante.

matière livrée sur les marchés officiels, Morteau par exemple, en automne et à bon prix.

L'acte de franchise est un acte politique

Imier de Ramstein devait bien connaître la mentalité des futurs colons, durs à la tâche, épris de liberté, qui ne s'en laissent pas conter, aussi il signe le 17 novem-

bre 1384 l'acte de franchise qui marque encore aujourd'hui dans son aspect physique les Franches-Montagnes. L'acte original en latin est perdu. Nous en possédons une copie de 1515. Que dit-il, pour ce qui concerne le sujet de cette étude?

(...) nous avons fait exempts et libres et par les présentes lettres faisons libres et exempts de toutes tailles et exactions ou impositions, tous et singuliers les personnes des deux sexes et leurs héritiers perpé-

tuellement demeurant et habitant par la suite dans la Montagne du Faucon (...) voulons et promettons par les présentes lettres que toutes et chaque personne des deux sexes venant et se transportant des seigneuries et domaines étrangers pour demeurer dans le dit lieu dans les limites et étendues prescrites (...) voulons et promettons par grâce spéciale que chacune des personnes des deux sexes demeurant et tenant domicile peut tenir un journal de terre « potest tenere unum juger terre » et un chésal près de sa maison « una cum una casalis juxtea domum suam » (...) devons avoir chaque année dans la dite limite de chaque journal de terre situé dans la dite Montagne et limites prescrites trois deniers et de chaque faulx des prés également trois deniers exemptés ces journaux que chacun des habitants doit et peut avoir à côté de sa maison comme il est dit ci-devant.

Commentaires

Nous avons dans le texte ci-dessus tous les éléments à la base de la vie de nos paysans jusque vers 1960-1970 date des premiers remaniements parcellaires.

Le clos, toujours clôturé d'abord en bois, puis en pierres sèches traditionnelles, contient toujours environ un arpent et demi, ainsi 54 ares ou deux journaux pour le couple homme et femme comme prescrit ; ainsi traduire « unum juger » par arpent est une erreur.

Le journal d'Ajoie est de 32 ares, il est à Neuchâtel de 27 ares. Le clos près des fermes décrites est de un et demi arpent environ sans le chésal, soit deux journaux de 27 ares, ce qui est conforme à l'acte des franchises de 1384.

Une autre difficulté se présente : « casalis juxtea » est traduit par « chésal près de », or un chésal est l'assise d'une maison et non son à-côté. Arthur Daucourt dans *Histoire des Franches-Montagnes* (page 28) citant Boichat dit que chésal a pour racine les mots celtiques cac-saw, la traduction de « casalis juxtea » est donc

approximative et non conforme à la réalité sur le terrain comme nous allons le voir.

Nous constatons, en outre, que les terres défrichées en plus paient un impôt qui n'est plus celui symbolique du clos.

Cela n'est pas dit dans l'acte, mais la coutume veut que le bétail broute dans la forêt (du prince) et que le bois se coupe librement pour les besoins usuels, ceci jusqu'à l'aube du XVIII^e siècle.

Enfin, disons qu'à part le clos barré tout le reste du finage doit être libre et ouvert à la fin des récoltes à la « vaine pâture ». C'est le châtelain de Saignelégier qui



Cette ferme des Emibois donne très exactement l'aspect de la ferme paternelle des Peux avant 1951. Cela, toutefois, en supprimant la porte et la cheminée de l'annexe et le bout de toit surélevé sur la porte de la grange. Remarquons le gotterat.

donne le signal du « lâcher » au pâturage communautaire le printemps et au finage l'automne.

La ferme jurassienne primitive

Les premiers colons ont dû faire acte de solidarité et faire équipe, cela est certain. Leur premier habitat devait ressembler à une « cabane au Canada ». Il n'en reste aucune trace, pas plus que de celui amélioré qui a suivi; certains auteurs neuchâtelois pensent que la maison de

vait ressembler en plus petit aux fermes de la fin du XVI^e et du XVII^e siècles que nous connaissons.

L'implantation

L'important est de tirer le maximum de profit des libéralités du prince-évêque en respectant les consignes, du moins en apparence. Nous ne savons rien de l'arpenteur officiel qui accorde les concessions, sans doute le châtelain de Saignelégier.

Relevons qu'il est plus pratique et

moins onéreux de mettre ses forces en commun et, selon les dispositions du terrain, de s'établir côte à côte avec un clos a peu près carré. Il est raisonnable de fixer sa demeure dans le bout à l'opposé des défrichements privés ultérieurs, afin de pouvoir lâcher le bétail sans peine dans la forêt communautaire (du prince-évêque) devenant par la suite le pâturage boisé communal que nous connaissons.

Il reste le « casalis juxtea ». Il s'agit, rien de moins, que ce que nous appelons « aissance ». Cette surface entourant la maison sur le pâturage communal sur une vingtaine de mètres de chaque côté ne peut être barrée, bien que bornée, aussi le bétail vient brouter sur le pas de porte et il n'est pas rare que l'encolure d'un cheval se profile dans l'entrée en quête d'un bout de pain et que les poules se croient dans la cuisine en pays conquis.

Nos ancêtres ont tiré le maximum de profit de ce terrain mixte. Nous y trouvons les citernes, le grenier caractéristique, le pont de grange, le tas de bois à brûler, sans oublier le fumier, etc.

Après la dernière guerre la plupart des propriétaires ont acheté à un prix symbolique (50 ct. le mètre carré à Muriaux) un peu de ce terrain communal pour pallier aux inconvénients cités plus haut et empierrer le chemin d'accès.

Nous voyons donc que l'origine de l'implantation des fermes franc-montagnardes en chapelet est à rechercher dans l'acte de franchise de 1384.



Les Peux. Le linteau s'est brisé en raison de la surcharge due à un manque d'attention lors de l'abattage de la voûte de la cuisine. Le meneau de la fenêtre manque. Malgré un bouchardage soigné, des traces de suie subsistent dans « l'évent ».

Construction d'une ferme type du XVII^e siècle

Les renseignements sur la façon de bâtir les fermes de la dernière moitié du XVI^e et du XVII^e siècles ne manquent pas.

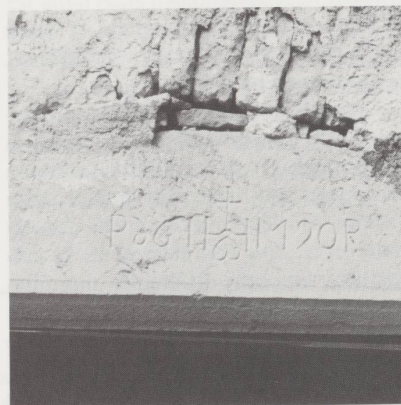
Nous savons par exemple que la plupart des ouvriers spécialistes expérimentés venaient des Brenets, du Val de Mor-teau et lieux environnants, dits bourgui-gnons.

Au premier printemps — comme les Tessinois et Bergamasques deux siècles plus tard — ils arrivaient par petites équipes avec leurs outils, tailleurs de pierres, charpentiers, scieurs de long. L'un d'eux, le chef entrepreneur, a de solides connaissances et une longue expérience en calculs plus ou moins empiriques.

Le maître de l'ouvrage a beaucoup compté ses sous, repéré la meilleure carrière pas trop éloignée. Il faut au moins 250 à 300 m³ de pierres pour construire l'une de nos fermes, à voiturer avec les moyens de l'époque. Pendant tout l'été, les tailleurs — au vu des résultats — ont choisi les blocs de qualité — avec quel soin — et les ont taillés sur place. Pierres d'angle, montants des portes et fenêtres, meneaux, œil de bœuf, etc. Tout l'été n'est pas de trop pour ce dur travail. Pendant l'hiver suivant, ceux-ci sont amenés à pied d'œuvre par le paysan — sur petite neige — placés sur un lugeon, car le poids de chacun est de deux à quatre cents kilos et plus. Les grands sapins sont



Pour éviter que les linteaux se brisent ... aux Cerneux Veusil



... au Roselet.

abattus, planches et charpente sont préparées sur place par les charpentiers et scieurs de long. Il faut se procurer également la terre glaise pas toujours proche, la battre pour en faire un mortier qui tiendra des siècles. En observant les murs de 50 cm d'épaisseur, l'ont voit bien que les maîtres d'état ont voué un soin particulier à ajuster les pierres d'angle, les portes et fenêtres; par contre, les murailles n'ont pas cette qualité. L'hiver est revenu, il faut faire cuire les pierres calcaires en quantité pour faire la chaux.

La troisième année au mieux est celle nécessaire à l'aménagement intérieur, la cuisine voûtée, les laves de calcaire servant de dallage, les chambres, le fourneau à base de molasse à la chaleur si douce, et surtout crépir à la chaux en de multiples couches d'environ 1 mm chacune, les inégalités des murailles. Il n'est pas exagéré de dire que dans le meilleur des cas il fallait trois années à la communauté villageoise pour bâtir une de nos fermes infiniment plus confortable que la précédente. Les ouvriers spécialistes «bourguignons» qui avaient vécu pendant la belle saison dans l'intimité de la famille s'en retournaient l'hiver chez eux, non sans s'être assurés un nouveau chantier proche ou plus lointain pour l'an suivant. Leur réputation est telle que cent cinquante ans plus tard, ces ouvriers sont encore appelés pour réparer clochers et puits dans nos villages, Mont-faucon compris.



Nos fermes anciennes ont été remaniées à toutes les époques, parfois réaménagées avec des pierres de taille ou des éléments de charpente récupérés. Ici aux Emibois, le linteau de la porte d'entrée porte la date de 1666, toutes les moulures sont en excellent état. La fenêtre de la cuisine a perdu son meneau.

Une ferme de 1684

Il s'agit de celle paternelle des Peux des Emibois. Au début du XVIII^e, une annexe a été adjointe comprenant une cuisine haute, un cellier attenant surmonté d'un grenier, le tout parfaitement intégré au bâtiment principal.

Les citernes

Il y en a deux ; l'une sur le devant de la maison forme un monticule qui prend toute la vue. Elle est vaste, murée et étan-

chéfiée avec la marne grise. La seconde, derrière, est de bois en forme de cuve contenant 12 à 15 000 litres, les panneaux parfaitement ajustés ont 8 à 10 cm d'épaisseur. Des chéneaux de bois les alimentent depuis les pans du toit.

Les cuisines : la première

Nous connaissons exactement le fonctionnement de la cuisine principale — bien que modernisée vers 1920 — car sa sœur existe au Peu-Péquiognot. Depuis l'entrée extérieure, il faut descendre trois marches, le sol est fait de larges pierres dites laves, à gauche l'évier de calcaire et sa pompe à main. L'eau y arrive par un tuyau de plomb — qui est un bon moyen pour rendre le couple stérile mais le constructeur ne le savait pas.

Toujours à gauche, à la suite, le four à pain qui fait verrue dans la « choulière », le cendrier est au-dessous.

Continuons : sur le mur ouest une porte basse, le haut arrondi, donne accès à la belle chambre, puis voici l'âtre. Le foyer à feu ouvert qui brûle nuit et jour toute l'année. Un léger enfoncement dans la dalle en marque l'emplacement. La crémaillère supporte différentes marmites selon les nécessités des gens et du menu bétail. La paroi de fond est en bois, une porte grinçante donne accès à un couloir, sombre anti-chambre de l'écurie et de primitives commodités. Enfin le dernier



Sur la même façade, à moins de trois mètres de la porte d'entrée, le linteau est daté de 1626. Pas de moulures mais un fort biseau. Exemple typique d'un réemploi.

mur à notre droite est percé d'une porte — même nature que celle d'en face — donnant accès à une deuxième chambre non chauffée. Les murs à gauche et à droite ont 90 cm d'épaisseur, ils supportent une voûte dont la clef est à moins de 3 m du sol. Pourtant cette voûte ne couvre que les trois quarts du plafond, elle se prolonge par une claire-voie faite de rondins, excellent fumoir.

Un examen attentif et des tâtonnements permettent de comprendre le fonctionnement astucieux du système évitant d'enfumer habitants et visiteurs.

Disons d'abord que sur une hauteur d'environ 2 mètres, les murs sont blanchis à la chaux chaque année et plus si c'est nécessaire. Au-dessus, tout est du plus beau noir fumée, celle-ci s'y complait en permanence dans un voile bleu à peine mouvant. C'est le domaine du « braisi » des jambons et autres saucisses. La fumée s'échappe dans la grange où elle encrasse tout, surtout les bardeaux. Un premier évent se trouve juste sous la clef de voûte s'ouvrant sur la façade. Le trou est carré, les pierres le cadrant débordant du mur. Une autre astuce est celle du linteau sur la porte d'entrée. Une ouverture rectangulaire est pratiquée dans la pierre soigneusement taillée. Sa fonction est d'éviter que le visiteur ne soit accueilli par une bouffée de fumée en ouvrant la porte. Le rôle des deux exutoires est bien d'équilibrer la pression atmosphérique.

Dans la ferme qui nous occupe, la voûte a été démolie sans tenir compte des conséquences possibles. Ainsi le linteau de la porte d'entrée, affaibli par l'ouverture de « respiration » s'est fendu par suite de surcharge. Les constructeurs le savaient bien à l'origine, eux qui palliaient

à ce risque par une pièce de bois posée sur toute la largeur du linteau ou encore en plaçant les premières pierres en forme de toit ou en voûte (voir *L'Hôtâ* spécial Marcellin Barley, 1988, page 47).

La deuxième

La cuisine annexe construite plus tard — une vingtaine d'années sans doute — est toute différente, sauf le fond fait de laves, le foyer, les murs et le crépissage. Les pierres de taille, portes et fenêtres, ne sont plus de ce magnifique calcaire doré, ici il est blanc. Les angles soignés sont vifs. Les magnifiques moulures n'y sont plus.

Il n'y a pas de voûte, aussi les murs n'ont qu'environ 50 cm d'épaisseur. Elle est aussi blanchie à hauteur de 2 mètres, mais elle est haute de 5 mètres environ, le plafond est plat et la fumée s'échappe sous le toit par des interstices savamment aménagés. A part celle sur la façade, une seule porte la relie au bâtiment originel, ce qui laisse supposer que la chambre entre les deux cuisines est à disposition de l'ajout.

Le toit

Le toit originel est en bardeaux de bonne épaisseur saturés de suie. En 1918 un simple lattage a servi à le recouvrir de tuiles de La Chaux d'Abel marquées 1917 et 1918. Notre père disait que « la maison avait sa fourrure ».

Les écuries

Elles sont très primitives : un peu de paille sur la terre battue. Le purin s'accumule dans un creux près de la porte du clos. Il est vidé de temps en temps à la brouette dans l'environnement immédiat. Le « bolat » au cochon occupe un coin sombre.

Le grenier extérieur traditionnel

En 1928 le grenier avait déjà disparu de la ferme décrite, celui de sa sœur du Peu-Péquignot existe encore.

Cube de bois fait de panneaux de sapin de 9 cm, il est surélevé, des coffres à graines appelés « airtchâtes » en garnissent l'intérieur. Il est soigneusement habillé de planches qui le protègent des intempéries. L'aloû en est l'anti-chambre, l'on y remise fourches et râteaux, faux et cofins, liens de gerbes, etc.

Une énigme à éclaircir :

A quelle époque et pour quelle raison le terrain donné en toute propriété autour de la maison est-il devenu le droit d'usage que nous appelons « aisance » ?



Aux Emibois.

On reconnaît le poteau, mais quel changement pour le reste. Le grenier est de 1669. Quelle misère !



Ces précieux témoins du passé méritent qu'on en prenne le plus grand soin.

Pour conclure

Cette étude, si elle apporte une vision du peuplement des Franches-Montagnes sous un angle original, doit être mise en regard des travaux récents publiés par *L'Hôte*, par l'Emulation jurassienne dans ses actes, et aussi par les historiens français de la nouvelle école. Il faut citer aussi M. Roger Châtelain, l'infatigable et perspicace déchiffreur de nos archives. Il est fort probable que les Baume étaient des hommes cueilleurs de poix, affranchis pour la circonstance par Jean de Chalon d'Arley, et premiers colons à l'ouest du plateau venant, comme dit, de la Bresse jurassienne et bourguignonne, de Baume-les-Messieurs près de Chalon d'Arley ou la Balme avec sa foire annuelle très courue aujourd'hui encore.

Ami lecteur, la vie de nos parents proches ou lointains nous interpelle. En cinquante ans, le mode de vie de nos campagnes a plus changé qu'en plusieurs siècles. Si nous voulons que nos enfants restent attachés à leurs racines — indispensables à leur équilibre psychique — il faut réunir les témoignages du passé, conserver les vieilles correspondances, les cartes postales, les images des photographes ambulants des années vingt. D'autre part il est regrettable que nos

père
tion
inac
d'hu
gran
a éb
ge, c
part
V
pass
cela
de n

No
¹Ac
Châ
part

pères se soient escrimés à rendre fonctionnelles nos vieilles fermes absolument inadaptables à la vie paysanne d'aujourd'hui. De plus la mode de « battre en grange » dans les années trente, quarante a ébranlé les vieux murs en bout de grange, qui ont été reconstruits pour la plupart en béton.

Vivons avec notre temps, gardons du passé ce qui en vaut la peine, seulement cela, mais surtout ne nous coupons pas de nos racines.

Bernard Froidevaux

Note

¹ Actes 1980 E.J. Jean Ruedin des Bois, Roger Châtelain. Tiré à part, page 13 (hypothèse parmi d'autres)

Quelques références

- Chèvre : *Histoire de Saint-Ursanne*.
Daucourt : *Histoire des Franches-Montagnes*.
Roulet : *Histoire de La Chaux-de-Fonds*.
Cop : *Histoire de La Chaux-de-Fonds*.
Vautrey : *Notes historiques*.
Matile : *Monuments de l'histoire neuchâtoise*.
Chambrier : *Histoire Neuchâtel Valengin*.
Dictionnaire des communes du Doubs/F.
Jeandet : *Histoire du Jura*.
Steudler : *Fermes neuchâtoises*.
Guyot : *Histoire de Neuchâtel*.
L'Hôtâ — 1980, 1982, 1986, 1988, 1989, 1991.
Pro Jura — *La maison paysanne* 1989.
Actes Emulation — 1930 - 1992.